

L'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile est un dispositif d'hébergement d'urgence à gestion nationale intégré au Dispositif National d'Accueil (DNA). Il compte 80 places

A qui s'adresse l'HUDA ?

L'HUDA s'adresse à toute personne en demande d'asile quelle que soit sa situation administrative :

- Procédure normale
- Procédure prioritaire
- Procédure Dublin

Les orientations s'effectuent via le logiciel DN@ et sont placées sous la coordination de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Où se fait l'hébergement ?

L'hébergement se fait dans des appartements meublés et équipés, du T3 au T4, meublés et équipés, répartis sur la Ville de Saint-Nazaire et de Saint-André-Des-Eaux. L'hébergement peut se faire en cohabitation pour des personnes isolées.

Quelle est la durée de prise en charge à l'HUDA ?

Les demandeurs sont pris en charge durant la durée de leur procédure d'asile. La réglementation fixe des dates de fin de prise en charge qui varient en fonction des types de procédure.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Les prestations du dispositif HUDA sont fixées dans le cadre d'une convention nationale :

- Accueil, hébergement et accompagnement social : aide à la scolarisation des enfants, suivi sanitaire, etc.
- Accompagnement administratif et suivi des procédures de demande d'asile et de recours : ouverture des droits (séjour au titre de l'asile, CMU etc...), Gestion des sorties : ouverture des droits (CAF, RSA, CAI), accompagnement à l'accès au logement pour les réfugiés, recherche de solutions d'hébergement pour les déboutés.

Nous contacter

Saint-Nazaire

39 bis rue Voltaire,
44 600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

atsa@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur



L'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile est un dispositif d'hébergement d'urgence à gestion nationale intégré au Dispositif National d'Accueil (DNA). Il compte 80 places

A qui s'adresse l'HUDA ?

L'HUDA s'adresse à toute personne en demande d'asile quelle que soit sa situation administrative :

- Procédure normale
- Procédure prioritaire
- Procédure Dublin

Les orientations s'effectuent via le logiciel DN@ et sont placées sous la coordination de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Où se fait l'hébergement ?

L'hébergement se fait dans des appartements meublés et équipés, du T3 au T4, meublés et équipés, répartis sur la Ville de Saint-Nazaire et de Saint-André-Des-Eaux. L'hébergement peut se faire en cohabitation pour des personnes isolées.

Quelle est la durée de prise en charge à l'HUDA ?

Les demandeurs sont pris en charge durant la durée de leur procédure d'asile. La réglementation fixe des dates de fin de prise en charge qui varient en fonction des types de procédure.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Les prestations du dispositif HUDA sont fixées dans le cadre d'une convention nationale :

- Accueil, hébergement et accompagnement social : aide à la scolarisation des enfants, suivi sanitaire, etc.
- Accompagnement administratif et suivi des procédures de demande d'asile et de recours : ouverture des droits (séjour au titre de l'asile, CMU etc...), Gestion des sorties : ouverture des droits (CAF, RSA, CAI), accompagnement à l'accès au logement pour les réfugiés, recherche de solutions d'hébergement pour les déboutés.

Nous contacter

Saint-Nazaire

39 bis rue Voltaire,
44 600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

atsa@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur

